

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T120

DOMAINE : 8.3 Voirie

Objet : Mise en place de barrières de chantier pour le chantier de construction de l'Ecole des Arts – Ilot i1

Lieu de la demande : Rues de la pompe – du grand puits – du vieux renard – courtissade
3 mois à compter de la signature

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1.

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V.

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal notamment l'article R610-5.

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDERANT la demande du pétitionnaire : **Maîtrise et Construction - 740 boulevard de la Libération 13730 SAINT-VICTORET** pour le compte de **la SPL SOLEAM**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **18 AVR. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.



Le Maire,
Eric Le Dissès

ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rue de la pompe - rue du grand puits - rue du vieux renard - rue courtissade

13700 Marignane

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

☒ METROPOLE

☐ DEPARTEMENTALE

☐ COMMUNALE

☒ PRIVEE : SPL SOLEAM

LE PETITIONNAIRE

MAITRISE ET CONSTRUCTION

Adresse

740 Boulevard de la Libération 13730 SAINT-VICTORET

Tél./FAX

04 86 37 77 01

Mail

travaux@maitriseconstruction.com

POUR LE COMPTE DE

LA SPL SOLEAM

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

3 mois à compter de la signature

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Mise en place de barrières de chantier pour le chantier de construction de l'Ecole des Arts - Ilot i1

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

☐ Oui ☒ Non

☐ HORAIRES DE CHANTIER : 08h00/17h00

☐ LONGUEUR TRANCHE 50 M

☐ STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

☐ VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

☐ ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

☐ 20 KM/H

☐ PROTECTION DES PIETONS

☐ DANGER

☐ PASSAGE PIETONS

☐ CHAUSSEE RETRECIE

☐ PASSAGE VL ET PL

☐ TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

☒ INSTALLATION D'UNE CLOTURE DE CHANTIER

(Plan ci-joint de l'entreprise) avec maintien d'un accès public piétons aux logements de largeur minimale de 90 cm)

☐ CONES DE SIGNALISATION

☐ INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

☐ BALISAGE DU CHANTIER

☐ INSTALLATION NACELLE

☐ DAET

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accord
PC01305420F0040

Avis/ OBSERVATION Direction PNRQAD
AVIS FAVORABLE



Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : Prénom :

Dénomination : MAITRISE ET CONSTRUCTION Représenté par : Stéphane MIGLIORE

Adresse Numéro : 740 Extension : Nom de la voie : 740 BOULEVARD DE LA LIBERATION

Code postal 13730 Localité : SAINT-VICTOIRET Pays : FRANCE

Téléphone 0486371101 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : travaux@maitriseconstruction.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : RUE DE LA POMPE - RUE DU GRAND Puits -
RUE DU VIEUX RENARD - COURTISSE ADE

Code postal 13700 Localité : MARIGNANE

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : P C 0 1 3 0 5 4 2 0 F 0 0 4 0

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : AN0308 A AN0315 Lieu-dit : Place de l'Olivier

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☒ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	 mètres	 mètres	 mètres

Dépôt ou Stationnement ☒ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☒

Autres ☐ A COMPTER DE LA SIGNATURE 3 mois

Date prévue de début d'application : 21-02-24 Durée d'application (en jours calendaires) : 180

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale ☒	Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐ Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐ Autres (à préciser) ☒ : BARRIERES
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants ☐ Installation nouvelle ☐ Réseaux aériens ou souterrains ou branchement : Eau potable ☐ Eaux pluviales ☐ GDF ☐ Opérateurs réseaux ☐ Eaux usées ☐ EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :	
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	 mètres
Tranchée transversale	 mètres
Fonçage	 mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement ☐	Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ :	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☐ Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} ☐ ⁽³⁾ Photos ☐	
2 - Pièces complémentaires par nature de demande 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50 ^{ème} ☐	
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐ Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐ Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐	
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐	
Fait à : ... Le : <u>06</u> / <u>02</u> / <u>2024</u>	
Nom : <u>MIGLIORE</u> Prénom : <u>STEPHANE</u> Qualité : <u>DIRECTEUR GENERAL</u>	

(3) Extrait cadastral ou équivalent